

Extrait des délibérations

du Conseil départemental

N° CD-2021-4-8-3

Séance du vendredi 26 mars 2021

COMMISSIONS THÉMATIQUES- DÉNOMINATION ET COMPOSITION

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, ALFANO Alfonsa, BERTRAND Rémi, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFET Françoise, BURGER Etienne, CAHN Mathieu, CARBIENER Thierry, COUCHOT Alain, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ELKOUBY Eric, JANDER Nicolas, ESCHLIMANN Michèle, FISCHER Bernard, GRAEF-ECKERT Catherine, GRAPPE Alain, GROFF Bernadette, HABIG Michel, HAGENBACH Vincent, HEINTZ Paul, HOERLE Jean-Louis, HOLDERITH Nadine, HOMMEL Denis, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, JUNG Martine, JURDANT-PFEIFFER Pascale, KEMPF Suzanne, KOCHERT Stéphanie, LE TALLEC Yves, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARAJO- GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEHLEN-VETTER Josiane, MEYER Philippe, MILLION Lara, MORITZ Christine, MULLER Betty, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFERSDORFF Françoise, RAPP Catherine, SCHITTLY Marc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, THOMAS Nicole, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, WITH Rémy, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien

EXCUSES AVEC PROCURATION :

BAUER Marcel donne procuration à BIERRY Frédéric
DELMOND Max donne procuration à JANDER Nicolas
HELDERLE Emilie donne procuration à BIHL Pierre
ERBS André donne procuration à DOLLINGER Isabelle
FERRARI Pascal donne procuration à LUTENBACHER Annick
GREIGERT Catherine donne procuration à Mme MULLER-BRONN Laurence
HEMEDINGER Yves donne procuration à DIETRICH Martine
KALTENBACH-ERNST Nathalie donne procuration à FISCHER Bernard
KLINKERT Brigitte donne procuration à STRAUMANN Eric
ORLANDI Fabienne donne procuration à WITH Rémy
TRIMAILLE Philippe donne procuration à VOGT Pierre

ABSENT :

MUNCK Marc

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

Vu l'article L3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,

Vu l'article L3121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux commissions,

Vu les délibérations du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-1-5 du 2 janvier 2021 et n°CD-2021-8-01 du 15 janvier 2021 relatives aux commissions du Conseil de la CEA,

Vu le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide de modifier la dénomination des deux commissions suivantes de la Collectivité européenne d'Alsace :
 - Commission de l'excellence éducative, de l'accompagnement des familles **et de l'Autonomie,**
 - Commission de la santé, de l'alimentation **et du sport ;**
- Prend acte de la modification de la composition des commissions thématiques, selon la liste jointe en annexe à la présente délibération.

Le Président



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité